

## Soutien annuel au développement de projets de partenariat CReSP – DRSP de Montréal

*Subvention pour soutenir le développement de projets de coproduction des connaissances entre les chercheurs du CReSP et les utilisateurs de connaissances de la DRSP de Montréal*

Le Comité maillage recherche – pratique du CReSP présente son concours ouvert à l'année visant à soutenir les projets de recherche issus d'un partenariat entre les chercheurs du CReSP et les utilisateurs de connaissances de la DRSP de Montréal. Nous invitons les équipes à nous faire part de leurs projets tout au long de l'année, jusqu'à épuisement des fonds disponibles (40 000\$ par an, du 1er avril au 31 mars).

### Objectifs du concours :

Encourager le maillage de la recherche avec la pratique et faciliter la coproduction des connaissances entre les chercheurs du CReSP et les utilisateurs de connaissances de la DRSP de Montréal;

Soutenir le développement de projets de recherche alignés sur les besoins prioritaires de la DRSP de Montréal et sur les thèmes transversaux du CReSP;

Produire un effet de levier pour l'amélioration des pratiques des professionnels de la DRSP ou pour le dépôt d'une demande de subvention à un concours régulier d'un organisme de financement de la recherche.

**Valeur maximale possible de la demande : 20 000\$**

### Critères d'admissibilité :

La proposition doit être soumise conjointement par un chercheur régulier du CReSP **et** un utilisateur de connaissances de la DRSP de Montréal;

Les objectifs du projet doivent être cohérents avec la programmation de recherche du CReSP et en lien avec l'offre de services du plan d'action régional de santé publique de la DRSP de Montréal ou avec le plan de réponse à la pandémie COVID-19;

Dans le cadre d'un projet préliminaire à une demande de financement, les chercheurs impliqués doivent s'engager à déposer un projet aux concours réguliers ou spéciaux des organismes subventionnaires dans l'année suivant l'octroi des fonds;

Les projets financés aux concours antérieurs ne peuvent faire l'objet d'un second financement, et un même chercheur ne peut déposer plus d'une demande par cycle de deux ans.

### Atouts :

Les projets co-construits avec des utilisateurs de connaissances ainsi que les projets transdisciplinaires seront priorisés, de même que ceux impliquant des chercheurs [des autres centres de recherche affiliés au CCSMTL](#) et ceux qui conduisent à une demande de subvention auprès d'un organisme de financement de la recherche.

### Dépôt de la demande :

Pour déposer une demande, vous devez soumettre à la courtière de connaissances du CReSP (Iliana Guentcheva, [iliana.guentcheva.ccsmtl@sss.gouv.qc.ca](mailto:iliana.guentcheva.ccsmtl@sss.gouv.qc.ca)) une lettre d'intention de trois pages maximum qui présente :

1. Court résumé du projet,
2. Pertinence du projet en lien avec l'[offre de services du PARI-SP](#) ou du plan de réponse à la pandémie COVID-19 (PDF sur demande),
3. Pertinence et lien avec les [deux thèmes prioritaires](#) du CReSP,
4. Expertise et niveau d'implication des chercheurs et des utilisateurs de connaissances impliqués dans la demande dans une optique de coproduction des connaissances,
5. Stratégie de transfert des connaissances mise en place ou envisagée,
6. Valeur ajoutée pour l'avancement des connaissances et pour l'amélioration des pratiques de santé publique,
7. Montant demandé et justificatif du budget en lien avec les objectifs du concours,
8. Livrables attendus, et s'il s'agit d'un projet préliminaire à une demande de subvention, identification du concours de financement ultérieur ciblé.

### Critères d'évaluation :

#### Qualité de la demande (sur 5) :

- Objectifs pertinents et en lien avec les priorités de la DRSP de Montréal et du CReSP
- Clarté et faisabilité des activités à mener
- Processus de maillage recherche – pratique élaboré
- Justificatif du budget en lien avec les objectifs du concours

### Qualité de l'équipe (sur 3) :

- Chercheurs et partenaires pertinents pour la demande
- Niveau d'implication des utilisateurs de connaissances dans une optique de coproduction des connaissances

### Retombées (sur 2) :

- Stratégie de transfert des connaissances mise en place ou envisagée
- Impact sur l'amélioration des pratiques
- Livrables et potentiel de financement externe s'il s'agit d'un projet préliminaire

### Évaluation des demandes :

Les demandes seront évaluées par un sous-comité paritaire composé de chercheurs du CReSP et d'utilisateurs de connaissances de la DRSP de Montréal. Celui-ci dispose de trois semaines pour compléter l'évaluation de la demande et effectuer un premier retour auprès des demandeurs.

Toute question peut être adressée à : [iliana.guentcheva.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:iliana.guentcheva.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca).